



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'aviation civile OFAC

English only - exception pour Sion

24.09.2020 - À l'aérodrome de Sion, les communications radiotéléphoniques lors de vols à vue non commerciaux peuvent à nouveau s'effectuer dans la langue nationale locale – en l'occurrence le français -, en plus de l'anglais.

L'OFAC a notifié le 23 septembre 2020 à la ville de Sion et au prestataire de services de navigation aérienne Skyguide une décision en ce sens qui confirme que la demande de dérogation à l'usage généralisé de l'anglais déposée par la ville de Sion a été acceptée. L'OFAC a fondé sa décision sur une évaluation de la sécurité exigée par Skyguide concernant la réintroduction du français à l'aérodrome de Sion dans les communications radiotéléphoniques.

Pour que la décision prenne pleinement effet, la ville et l'aérodrome de Sion devront auparavant adapter les publications aéronautiques et les soumettre à l'approbation de l'OFAC. De plus, un délai de recours de 30 jours s'applique afin qu'une décision devienne exécutoire. Sion a cependant le pouvoir d'abréger ce délai en s'engageant par écrit à renoncer à recourir. Aussitôt ces deux conditions remplies, la décision pourra être mise en œuvre relativement rapidement.

✉ [Contact spécialisé](#)

Dernière modification 25.09.2020

https://www.bazl.admin.ch/content/bazl/fr/home/experts/formation-et-licences/pilotes/radiotelephonie-et-competences-linguistiques--lpr-/english-only_exception_pour_sion.html